

fait une demande générale de travailleurs de l'étranger et les fonctionnaires de l'immigration sont à discuter de la question avec lui. Il a aussi présenté une demande d'admission en faveur de deux travailleurs particuliers de Hong-Kong. L'un des deux ne s'est pas présenté pour subir une entrevue et l'autre a demandé au bureau de l'immigration à Hong-Kong de différer les mesures à prendre concernant sa demande d'admission.

LE BUREAU DE POSTE DE MACCAN (N.-É.)

Question n° 1411—M. Coates:

1. A quelle date le bureau de poste de Maccan, dans le comté de Cumberland (N.-É.), sera-t-il ouvert au public?

2. De qui a-t-on acheté l'emplacement du bureau de poste de Maccan, quelles sont les dimensions du terrain, et quel prix l'a-t-on payé?

3. A-t-on envisagé la possibilité d'acheter d'autres terrains et, dans le cas de l'affirmative, quel était le prix de ces terrains, et pourquoi ne les a-t-on pas achetés?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics): 1. Le bureau de poste a été ouvert le 24 mai 1966.

2. Le terrain a été acquis par voie d'expropriation. Deux lots étaient en cause: l'un d'eux appartenait à M. C. Willis Loring et mesurait 60 pieds de façade et 116.5 pieds de profondeur; l'autre, qui comprenait un entrepôt, appartenait à M. Vaughan N. Hoeg et mesurait 75 pieds de façade et 103 pieds de profondeur. On a versé \$250 à M. Loring et \$1,506 à M. Hoeg.

3. On n'a pas examiné d'autres terrains. Celui-ci était le seul de dimensions assez grandes pour répondre aux besoins du gouvernement provincial relativement à la fosse septique, au puits et au champ de drainage.

LES VOIES D'ACCÈS AUX FORÊTS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 1420—L'hon. M. Flemming:

1. Le partage par le gouvernement fédéral des frais de l'aménagement de chemins d'accès aux forêts dans la province du Nouveau-Brunswick a-t-il été approuvé pour l'année financière courante?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la dépense estimative totale à ce titre?

3. Quel est, en résumé, le détail du tracé qui sera suivi?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts):

1. Oui.

2. \$105,000.

3. Projet numéro 16: route d'accès à la tour d'observation de McKendrick, à partir de la route Plaster Rock-Renous. Projet numéro 21, Holtville: prolongement de la route Plaster Rock-Renous jusqu'à la grande route numéro 8, près de Boisetown. Projet numéro 22: prolongement, jusqu'à la gare de Coal

Branch, de la route au nord-est de Chipman. Projet numéro 35, Day Brook: prolongement au nord de la route de la rivière Dunganvon jusqu'à la route Plaster Rock-Renous. Projet numéro 55, réserve de Canaan: prolongement de la route au nord-est de la grande route numéro 9, près de Coles Island. Projet numéro 57: route d'accès à la tour d'observation de Sinclair (Southesk, comté de Northumberland). Projet numéro 59, tour d'observation du mont Bleu: route d'accès à la tour d'observation du mont Bleu, depuis la grande route numéro 11, près de la rivière Benjamin, vers le sud-ouest jusqu'à la tour d'observation.

LES EFFECTIFS MILITAIRES CANADIENS AU VIETNAM

Question n° 1426—M. Douglas:

1. Depuis le 1^{er} janvier 1963, a-t-on envoyé des membres des Forces armées du Canada au Sud Vietnam?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) combien en a-t-on envoyés, b) à quelles dates sont-ils arrivés au Sud Vietnam, c) à quelles dates sont-ils revenus au Canada, d) quelles fonctions ont-ils remplies pendant leur séjour au Sud Vietnam?

3. Depuis le 1^{er} janvier 1963, y a-t-il des membres des Forces armées du Canada qui ont été rattachés à des unités des Forces armées des États-Unis au Sud Vietnam?

4. Dans le cas de l'affirmative, a) quelles étaient leurs fonctions pendant qu'ils étaient au service des Forces armées des États-Unis, b) revêtaient-ils l'uniforme américain, c) le gouvernement des États-Unis leur a-t-il versé une indemnité?

5. Au 30 avril 1966, quels étaient les membres des Forces armées du Canada qui étaient au Vietnam, et quelles fonctions y remplissaient-ils?

L'hon. P. Hellyer (ministre de la Défense nationale): 1. Oui, à la Commission internationale de surveillance et de contrôle.

2. La Commission internationale de surveillance et de contrôle, composée du Canada, de l'Inde et de la Pologne, est chargée de mettre en œuvre les dispositions des Accords de Genève de 1954. Sous la direction de l'élément civil de la Délégation du Canada à Saigon, les militaires canadiens sont constitués en équipes d'inspection avec des militaires indiens et polonais. L'effectif global de l'élément militaire de la Délégation du Canada au Vietnam était de 60 le 1^{er} novembre 1963, mais il a été réduit à 52 le 1^{er} novembre 1965. Il a été maintenu à 90 p. 100 environ pendant toute la durée de cette période. Le personnel militaire canadien accomplit une période de service non accompagné d'un an sauf en ce qui concerne les militaires affectés au service de sécurité, qui servent pendant six mois.

3. Non.

4. Ne s'applique pas.

5. 45. Leurs fonctions sont celles qui sont énoncées à l'alinéa (2) ci-dessus.

[M. Munro.]